

FRANCONVILLE

Notre village



N° 7 - 30 octobre 2020

L'animation prévue pour halloween est annulée

ÉLECTIONS MUNICIPALES complémentaires partielles

L'adage jamais deux sans trois malheureusement avéré.

Suite à la démission de Monsieur Jérémie Hernandez, 2ème adjoint, validée par Monsieur le Sous-Préfet en date du 21 octobre, nous ne sommes plus que quatre conseillers municipaux, de ce fait, nous devons repasser par l'isoloir pour élire trois conseillers municipaux complémentaires.

Rien ne change et ne changera pour les quatre élus restant qui conservent leurs fonctions respectives. Les trois nouveaux conseillers n'auront donc pas loisir d'élire maire et adjoint puisque ces derniers demeurent en place : il y a élection d'un nouveau maire au cours d'un conseil municipal que lorsque celui-ci démissionne.

Nous reviendrons vers vous pour vous communiquer les dates et l'organisation des deux tours de scrutin que nous recevrons prochainement de la souspréfecture.

Durant cette période de transition, l'équipe municipale traitera uniquement les urgences par respect des futurs élus municipaux afin de les intégrer aux projets et qu'ils prennent part aux décisions.

Nous vous remercions de votre compréhension.

COMMISSIONS

Communication



Nous avons adhéré à l'application PanneauPocket qui est gratuite pour les communes de moins de 100 habitants.

Retrouvez toute l'information, toutes les alertes de la vie de la commune sur votre téléphone mobile . Vous serez ainsi informé en temps réel des évènements de la commune.



Interdiction utilisation détecteur de métaux.

Extrait Arrêté du 27/10/2020

Article 1 : l'utilisation de détecteurs de métaux en vue de la recherche d'objets archéologiques ainsi que d'engins de guerre est interdite sur le territoire des communes du département de la Meurthe et Moselle;

Article 2 : des dérogations à cette interdiction peuvent être données par le préfet à la demande du Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est;

Artcicle 3 : une dérogation permanente est accordée aux agents du Service de Déminage de la Sécurité Civile et aux sociétés de dépollution pyrotechnique dans l'emprise des chantiers pour lesquels elles ont été requises, ainsi qu'aux équipes NEDEX (Neutralisation Enlèvement et Destruction d'Engins Explosifs) des armées de l'air et de terre;

Article 4 : La directrice de cabinet du Préfet de Meurthe et Moselle, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Meurthe et Moselle, le directeur départemental de la sécurité publique, les maires des communes du département de la Meurthe et Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs



SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur visitué à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte!





Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.



Retrouvez toutes les informations et attestations sur le site https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Suite au confinement annoncé jusqu'au 1^{er} décembre, nous vous incitons et souhaitons favoriser un collectif solidaire afin de limiter les déplacements et les risques et préserver notre village du Covid.

Nous vous proposons d'organiser les ravitaillements avec des volontaires qui à tour de rôle ramèneront les courses pour les personnes qui le souhaite de la boulangerie, la pharmacie, les drives des hypermarchés, etc.

Vous êtes volontaires, vous avez des besoins inscrivez-vous via le lien de contact de la mairie sur l'application PanneauPocket. Cet outil va être notre lien pendant le confinement.

Si vous avez besoin d'imprimer, dans la limite du raisonnable, des attestations de déplacements ou autres documents administratifs, nous nous tenons à votre disposition pour faire les photocopies à la mairie. (port du masque et respect des gestes barrières obligatoires).

Les sacs de tri jaune sont à disposition à la mairie, ne pas se déplacer à Lunéville. Envoyez un mail à la mairie, nous vous les déposerons dans votre boite aux lettres.

Prenez soin de vous.
Respectez les gestes barrières lors de vos déplacements